

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mars 2013

---

**RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (N° 724)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 52

présenté par

Mme Boyer, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Teissier, M. Saddier, Mme Marianne Dubois et  
Mme Lacroute

-----

**ARTICLE 4**

I. – À l'alinéa 7, après le mot :

« prélèvement »,

insérer les mots :

« d'un échantillon biologique ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 8, après la première occurrence du mot :

« prélèvement »,

insérer les mots :

« d'un échantillon biologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de cohérence à la suite des modifications apportées à l'article L. 6211-13.